Zeitschrift: Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

Band: 43 (1981)

Heft: 15

Artikel: Observations faites lors d'un contrôle officiel de matériels de

pulvérisation effectué en Allemagne Fédérale

Autor: Müri, Paul

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1083562

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Observations faites lors d'un contrôle officiel de matériels de pulvérisation effectué en Allemagne Fédérale

Sur l'invitation du Bureau gouvernemental de Tübingen (Office agricole de Reutlingen), M. M. K. Tanner de la Centrale bernoise pour la protection des plantes, E. Brönnimann de l'Ecole d'agriculture de Rütti, P. Jäggi en sa qualité de futur directeur de la Centrale argovienne pour la protection des plantes et P. Müri, conseiller argovien en machinisme agricole, ont visité les installations utilisées par le contrôle de pulvérisateurs situées à Trochelfingen près de Reutlingen (RFA). Les experts suisses tenaient à se renseigner sur place auprès de leurs collègues allemands sur la nature et le mode d'exécution de ces contrôles.

Dans la République Fédérale Allemande, ils ont lieu depuis une dizaine d'années. Dans le district administratif de Tübingen, ils ont été institués déjà en 1974, et environ 1000 pulvérisateurs agricoles y ont été examinés jusqu'à la fin de 1980. L'ingénieur Raiser et ses collaborateurs espèrent pouvoir contrôler quelque 250 unités dans le cours de cette année, mais ce ne serait vraiment qu'une goutte dans la mer, car on estime que le taux des pulvérisateurs contrôlés dans le district en question ne correspond encore qu'à 2,5% de l'effectif total. Grâce au grand nombre de pulvérisations confiées à des entrepreneurs agricoles, cela signifierait toutefois qu'à peu près 10% de la surface cultivée sont traités avec des machines approuvées.

Pour le moment, ces contrôles sont encore volontaires, mais une loi en préparation prévoit qu'ils deviendront obligatoires au moins pour les entrepreneurs effectuant des pulvérisations à forfait. Comme dans divers cantons suisses, on a institué des cours de perfectionnement portant sur la protection des plantes.

Les contrôles sont organisés régionalement, mais ont lieu à proximité d'une fabrique de machines agricoles locale située aussi centralement que possible afin de limiter le rayon du territoire desservi à environ 20 km.

Deux ou trois examinateurs disposent d'installations d'essai modernes ainsi que de moyens de transports appropriés. Après la parution d'avis dans la presse locale, les intéressés s'inscrivent par l'intermédiaire d'un homme de confiance assumant un rôle de moniteur agricole. Les agriculteurs inscrits reçoivent alors des convocations accompagnées de prescriptions réglant la préparation préalable de leurs pulvérisateurs. Le contrôle proprement dit d'une unité dure environ une demi-heure. Il coûte 20 DM, mais ne couvre naturellement qu'une très petite partie des frais occasionnés.





Les détails de l'homologation sont enregistrés dans un procès-verbal (en 4 exemplaires) qui comporte entre autres les points suivants:

- Equipement et état du pulvérisateur
 Test quantitatif: Mesure de la capacité de pompage de la pompe tournant à vide lors d'un régime de 540 tr/min de la prise de force.
- Test manométrique: Contrôle du manomètre. On exige non seulement une certaine exactitude, mais aussi une graduation couvrant une zone comprise entre 0 et 10 bar ou, de préférence, entre 0 et 6 bar.
- Test de dosage: Contrôle de la répartition transversale au moyen d'un banc d'essai à gouttières.



La réussite de l'épreuve est certifiée par l'apposition d'une plaquette officielle. Les instances préposées aux contrôles estiment qu'il serait désirable que les pulvérisateurs soient présentés au contrôle tous les deux ans. Certains agriculteurs le font même chaque année!

Les points suivants attirèrent également l'attention des experts suisses:

 Il est évident que l'on dépense en Suisse des sommes bien supérieures pour des pulvérisateurs. C'est ainsi que les modèles vus à Trochtelfingen étaient équipés de pompes et rampes bon marché (et parfois en mauvais état) ainsi que d'armatures de réglage considérablement plus simples que les nôtres.

Les buses en rubis fritté faisant actuellement partie de nos équipements standard sont virtuellement inconnues. A part des buses en laiton traditionnelles, on utilise apparemment surtout des buses en matière plastique (d'une durée certifiée correspondant au traitement de 800 ha avec une rampe de 10 m!). Pour performances annuelles supérieures, on recommande des buses en acier surfin (coûtant 12.— DM pièce).

- Des dispositifs à équipression ne sont pas très répandus, et on parle encore moins de commandes automatiques très courantes en Suisse. Les soupapes antigouttes – d'ailleurs pas toujours présentes – sont encore basées sur un système à bille consommant trop de pression.
- Les plaquettes d'homologation ont fait leurs preuves, et leur introduction en Suisse vaudrait la peine d'être considérée.
- En Allemagne, les milieux intéressés à la protection des plantes préconisent et préfèrent des pulvérisations exécutées par des entrepreneurs spécialisés. En Suisse par contre, on peut constater un développement tout à fait contraire, car, sous certains rapports, on est peu satisfait des services de nombreux entrepreneurs (et parfois aussi de ceux des coopératives). Il reste toutefois à savoir si les critiques tiennent dûment compte de l'aspect économique de cette controverse.

Les visiteurs suisses ne voudraient pas manquer de réitérer ici leurs remerciements pour la très aimable invitation de leurs collègues allemands.

Paul Müri

Conseiller argovien en machinisme agricole Trad. H. O.